



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt trois juin,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Président du C.C.A.S
Présents : 10	
Votants : 15	
Procurations : 5	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 16/06/2025	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Publication en date du : 01/07/2025	Présents : Monsieur le Président du CCAS, Mme LANDES, Mr ABEILHOU, Mme CHERT-RAMES, Mr DALMONTI, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mr LEBRIS, Absents : Mme MACHADO, Mme CHRISTOL,
	Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Mme AZAM donne pouvoir à Mme CHERT-RAMES, Mme BOSQ donne pouvoir à Mme LANDES, Mr DARDENNE donne pouvoir à Mr DIZIER, Mme CHAMFEUIL donne procuration à Mr DUMA, Mme VARLIETTE donne procuration à Mme DELCASSE
	Secrétaire de Séance : Mr DUMAS



Objet : Achat d'un local d'activités situé Rue des Sports

La société SASU Eglantine est titulaire d'un permis de construire sur la parcelle BE 286 située Rue des Sports pour la construction d'une résidence et de services d'intérêts collectifs. Dans le cadre de cette opération, plusieurs locaux d'activités sont proposés à la vente.

Il est proposé au Conseil d'Administration que le Centre Communal d'Action Sociale se porte acquéreur du local d'activité 2 d'une superficie de 91.95 m² au prix de 1750 €/m² HT.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Mr le Président du CCAS

Vu l'avis des domaines n°2025-3116-44282 en date du 16 juin 2025

et après en avoir délibéré, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Président ou Mme la Vice-Présidente du CCAS de se porter acquéreur du local d'activité 2 de 91,5 m² auprès de la société SASU Eglantine au prix de 1750 € /m² HT.
- **Précise** que l'achat de ce bien donnera lieu à la signature d'un compromis de vente comprenant la clause suspensive suivante : la présente acquisition se réalisera dès la cession de la maison appartenant au CCAS et située sur la parcelle cadastrée section AY 129 située Rue Valségur.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 23/06/2025

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour le Président
Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente

Grégoire CARNEIRO



Président du CCAS